



CONCOURS D'ECRITURE

DU LYCEE JEAN VILAR

Année 2024-2025



Règlement du concours d'écriture du lycée Jean Vilar 2024-2025

Article 1 : Ce concours littéraire s'adresse à tout lycéen de Jean Vilar, de la Seconde à la Terminale, ainsi qu'aux étudiants de B.T.S.

Article 2 : Les participants doivent concourir individuellement. Aucun manuscrit rédigé collectivement n'est accepté. Le plagiat d'une œuvre existante entraîne l'élimination immédiate de son auteur.

Article 3 : Les participants peuvent concourir sur le **thème de leur choix** dans un des genres littéraires suivants : la **poésie** ou la **nouvelle**.

Article 4 : Tous les manuscrits doivent être tapés à l'ordinateur, avec la police de caractère *Times New Roman* en taille 12. La marge gauche est de 3 centimètres. Le texte est en interligne simple.

Article 5 : Les textes sous forme de nouvelle doivent contenir entre deux et cinq pages. Les poèmes ne doivent pas dépasser une soixantaine de vers.

Article 6 : Tous les manuscrits doivent obligatoirement porter un titre. Tout texte ne comportant pas de titre est automatiquement éliminé.

Article 7 : Le texte doit être remis **au plus tard le lundi 28 avril 2025** au CDI, accompagné du bulletin de participation rempli. Aucune mention susceptible de révéler l'identité des candidats ne doit figurer sur le manuscrit, sous peine d'élimination.

Article 8 : Le Jury est composé de personnes choisies parmi le personnel administratif et les professeurs.

Article 9 : Les membres du Jury s'engagent à lire l'ensemble des manuscrits en ayant pour principaux critères de jugement l'originalité du sujet, la qualité de l'expression, la correction orthographique du texte et la conformité au genre littéraire choisi.

Article 10 : Le jury choisit des lauréats pour chaque genre littéraire (sauf si le nombre de textes dans une catégorie est insuffisant). Il décerne un premier, un deuxième, voire un troisième prix par catégorie. Les lauréats se voient attribuer une récompense sous forme de cartes-cadeaux.

